AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND

Tél. 92-97-11 Postes 260 et 263

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503-17

Supplément n° 1 au BULLETIN N° 31 d'AVRIL 1963.-

A V E R T I S S E M E N T.-

A R B R E S F R U I T I E R S

TAVELURE.- (Pommiers et Poiriers) -

Par temps favorable des contaminations importantes sont à craindre. Il importe donc de tenir la végétation parfaitement protégée sur toutes les variétés ayant atteint ou dépassé le stade C3 (voir tableaux précédemment transmis). S'il y a lieu, à la bouillie utilisée contre la Tavelure, ajouter un produit contre Pucerons, Araignées rouges, Chenilles défoliatrices, etc...

I N F O R M A T I O N S.-

A R B R E S F R U I T I E R S

MONILIA DE L'ABRICOTIER.- Effectuer un autre traitement dès la chute des pétales.

HOPLOCAMPES.- (Poiriers et Pruniers) - Dans les vergers où ces insectes causent des dégâts (jeunes fruits rongés à l'intérieur par un ver qui a une forte odeur de punaise) il est conseillé d'effectuer un traitement soigné pendant la chute des pétales (début défloraison pour le Poirier, 3/4 chute des pétales pour le Prunier).

V I G N E

VERS GRIS.- (Noctuelles)-

Pendant la nuit, les chenilles dévorent les bourgeons, peu après leur débourrement. En cas d'attaques - fréquentes par endroits certaines années - effectuer des pulvérisations avec un produit à base de D.D.T. à forte dose, ou mieux, placer le soir au pied des ceps des appâts de son additionné d'H.C.H., d'Aldrine ou de Chlordane.

C O L Z A

MELIGETHE.- Surveiller les cultures afin d'intervenir en temps utile, c'est-à-dire, dès qu'il y aura plusieurs insectes par pied.

Nous rappelons que cet insecte est seulement nuisible avant la floraison, dévorant les boutons floraux non ouverts.

NOTA.-

- Pour les produits à utiliser contre les ennemis des cultures visées dans ce bulletin, consulter la liste qui vous a été précédemment transmise.

- Seuls sont reconnus comme non dangereux pour les Abeilles les insecticides à base des matières actives suivantes :

Roténone, Pyréthrines, Diéthion, Chlorthiépin, Toxaphène, Polychlorocamphanes, Dichlorophényltrichloréthanol.

../..

Il est interdit d'utiliser tout autre produit sur des plantes pendant leur floraison.

Clermont-Ferrand, le 17 Avril 1963.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

P. DENIZET.

COMMUNIQUE DU SERVICE D'EXPLOITATION INDUSTRIELLE DES TABACS ET DES ALLUMETTES de la DIRECTION REGIONALE DE PERIGUEUX

MILDIOU DU TABAC.-

" Des attaques de Peronospora Tabacina, qui provoque le mildiou du tabac, sont signalées sur des semis situés dans les régions riveraines de la Méditerranée orientale et méridionale.

Les tabaculteurs doivent donc rester vigilants et ne pas perdre de vue la notice qui leur a été remise concernant les traitements préventifs obligatoires sur les semis de tabac aussi bien pour l'hybride F1 que pour le Paraguay.

Ils n'omettront pas, en particulier, de retirer auprès de leursresponsables les produits nécessaires au poudrage des plants.

Les doses d'emploi du Dithane Z 78 (poudrage) doivent être élevées progressivement de 3 à 4 gr par mètre carré de semis, à 11 à 12 gr au m2 en fin de végétation".

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND

Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 451 du 17 Avril 1963 - 2.200 exemplaires - ABONNEMENT 1963 - Expédition n° 4.